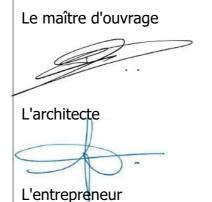


DELARBRE ARCHITECTES SRL

Rue du Thier Pirard 1A 4170 – Comblain-au-Pont 0495/49.95.48

E-mail: fredericdelarbre@hotmail.com

DOSSIER n° 2416



Province de Namur

Commune de Beauraing

## **Construction de 5 habitations unifamiliales**

Maison 4

**Chantier:** 

Tienne à Many 5570 - Winenne

Référence cadastrale :

Beauraing 3ème division Winenne section A 1241a et 1248a

Maître de l'ouvrage :

DELIRE Construction srl Rue de la Ferme des Trois Moulins 19 5570 - BEAURAING

**Autorisations:** 

Plans:

Plan de mesurage :

GeoFamenne dossier 11395.04.24 daté du 12.04.2024

Relevé topographique :

GeoFamenne dossier 11395.04.24 daté du 12.04.2024

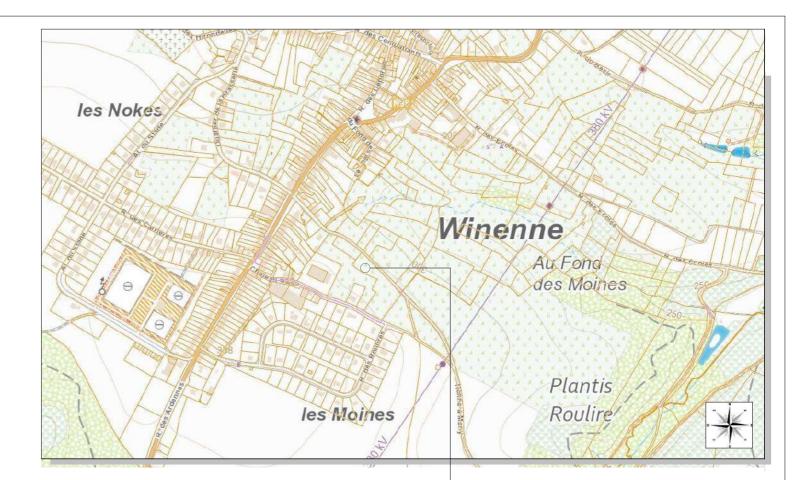
Plans	Echelle	N° Feuille			
- Cartouche	-	1/14	Date	Indice	Remarques
- Implantation	15%	2/14	Permis d'urbanisme 05/11/2024	PU/01	
- Implantation	1/200	3/14	Permis d'urbanisme 06/03/2025	PU/02	
- Egouttage	1/75	4/14		. 0/02	
- Caves	1/50	5/14			
- Rez de chaussée	1/50	6/14			
- Etage	1/50	7/14			
- Profils avant/gauche	1/100	8/14			
- Profils arrière/droit	1/100	9/14			
- Façade avant	1/50	10/14			
- Façade arrière	1/50	11/14			
- Façade latérale gauche	1/50	12/14			
- Façade latérale droite	1/50	13/14			
- Coupe AA'	1/50	14/14			

Les plans de permis d'urbanisme ne sont nullement des plans pour l'exécution. Le maître d'ouvrage s'engage à faire réaliser des essais de sol. Le maître d'ouvrage s'engage à faire réaliser un état des lieux contradictoire par une personne compétente avant le début des travaux.

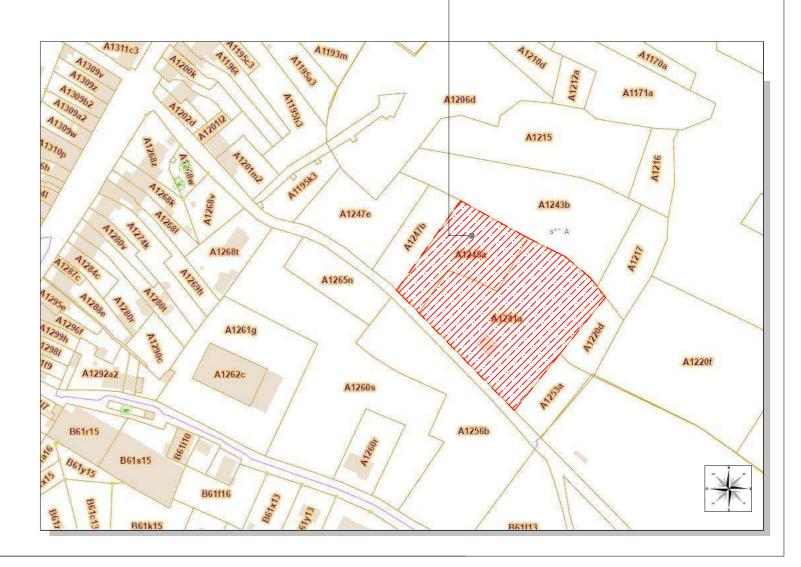
Pour l'exécution aucune modification ne peut être aportée à ce plan sans autorisation écrite de l'auteur de projet. Chaque nouvelle version respectivement révision de ce plan (nouvel indice) annule et remplace tous les plans précédents. Ce plan reste la propriété de l'architecte et ne peut être transmis à un tiers sans autorisation de l'auteur.

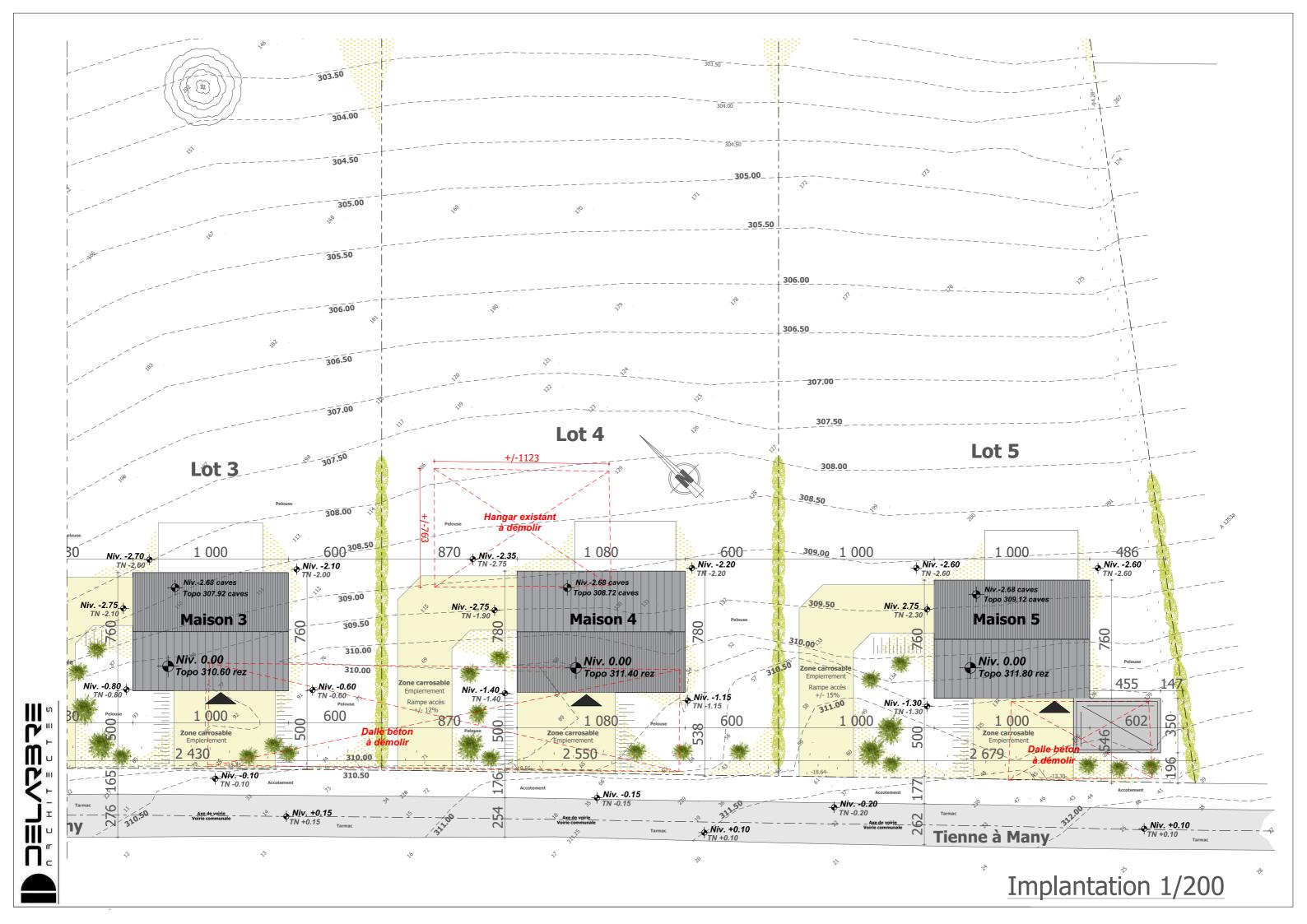
L'entrepreneur chargé de l'exécution des travaux est tenu de controler toutes les cotes avant d'exécuter les travaux. Il devra signaler sans délai à l'architecte toute différence constatée, même si cette dernière ne serait que mineure. Il est strictement interdit de mesurer un dessin non coté en vue d'une exécution prématurée sans consulter l'architecte.

Le non respect de cette note entraine l'entière et l'exclusive responsabilité de l'exécutant.

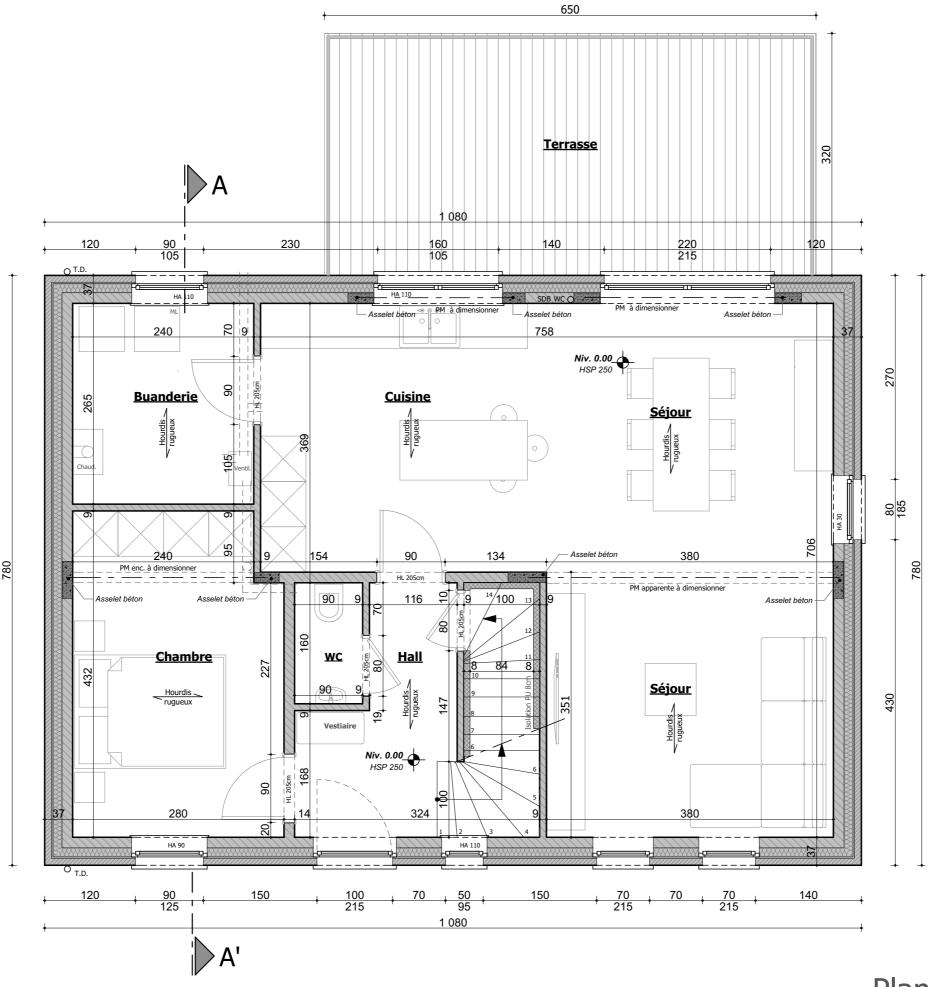


## **Objet de la demande**









Plan rez-de-chaussée Maison 4

